



VILLE DE GOURDAN POLIGNAN



DOCUMENT A
CONSERVER

Information sur les RISQUES MAJEURS

LES BONS
REFLEXES ...



Mise à jour Mars 2022

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- DICRIM -

EDITO

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves. Ils sont définis par les services de l'Etat (ampleur...).



Chères Gourdanaises, Chers Gourdanais,

La sécurité des habitants de Gourdan est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Bien conscients du traumatisme subi en 2013, nous souhaitons par le présent document vous informer des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas de nécessité.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de la mise à jour de ce plan.

Je vous invite par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture ; en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire Patrick SAULNERON



SOMMAIRE

Les risques naturels

Évènements climatiques	p 4
Canicule	p 5
Inondation	p 6-7
Séisme	p 8
Mouvement de terrain	p 9

Les risques technologiques

Rupture de barrage	p 10
Transport de Matières Dangereuses	p 11

Autres risques

Feux de forêt	p 12
Risque nucléaire	p 13
Risque Radon	p 13
Terrorisme	p 14-15-16

Définition des pictogrammes	p 17
-----------------------------	------



EVENEMENTS CLIMATIQUES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89km/h. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

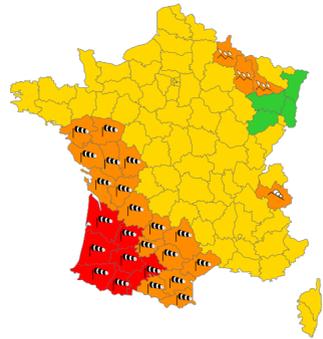
Les **phénomènes climatiques** auxquels la commune est sujette sont : vent violent, orage, pluie-inondation, inondation, grand froid, canicule et neige-verglas.

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public **des cartes de vigilance** :

- **vert** : pas de vigilance particulière
- **jaune** : soyez attentif
- **orange** : soyez très vigilant
- **rouge** : vigilance absolue

Ces cartes sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4).

Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteofrance.com



Les bons réflexes



Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Pendant :

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, **ne pas les toucher**



*La santé de chacun peut être en danger quand il fait **très chaud pendant plusieurs jours** et que la température ne descend pas ou très peu la nuit.*

La canicule exceptionnelle de l'été 2003 a entraîné une surmortalité imposant une mobilisation les étés suivants des services de l'Etat notamment au travers du plan canicule.

Une Plateforme téléphonique "*canicule info service*"

0 800 06 66 66 (appel gratuit) ; ouvert en juin-juillet-août du lundi au samedi hors jours fériés de 8 heures à 20 heures. Par ailleurs, il est possible que Météo France diffuse une carte de vigilance notamment accessible sur leur site internet.



Les bons réflexes



Avant :

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.

Pendant :

Personnes âgées :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.
- Boire environ 1,5 L d'eau par jour ; s'il existe des difficultés à avaler les liquides, ne pas hésiter à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits (melon, pastèque, prunes, raisin, agrumes) voire de l'eau gélifiée.
- Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé.
- Donner de ses nouvelles à son entourage et ne pas hésiter à voir son médecin traitant ou à demander de l'aide à ses voisins dès que cela est nécessaire.

Enfants et adultes :

- Boire beaucoup d'eau ;
- Ne pas rester en plein soleil ;
- Porter des vêtements légers amples et clairs sans oublier un chapeau quand on est à l'extérieur ;
- Prendre des nouvelles de son entourage.

INONDATION

L'inondation est une submersion d'une zone habituellement hors d'eau.



Les bons réflexes



Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux)
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

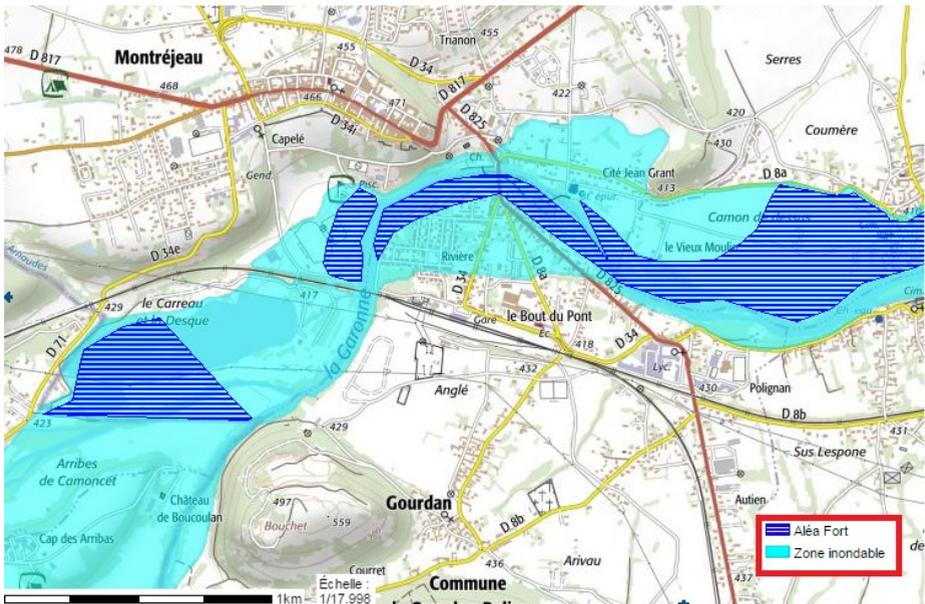
- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible

Prévention des risques

La Garonne et la Neste traversent le territoire communal et sont susceptibles de provoquer des débordements comme cela est déjà survenu par le passé (inondation du 25/12/1999). En cas de forte pluie, les crues peuvent être rapides. Elles rendent alors difficiles l'alerte préventive de la population.

Les routes départementales D825, D34 et D8a peuvent être coupées.

Afin de limiter les conséquences des crues, il est nécessaire d'assurer un entretien régulier des berges des cours d'eau. Cet entretien est assuré par chaque propriétaire ou la mairie pour les zones publiques.



Carte : localisation des zones inondables

(carte consultable en mairie)

Aléa fort

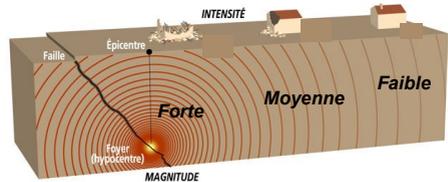
Zone Inondable



Un **séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de **niveau 3, aléa modéré**.



Les bons réflexes



Dès la première secousse :

• A l'intérieur :

Se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
Ne pas utiliser l'ascenseur

• A l'extérieur :

S'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension
S'accroupir et se protéger la tête

• En voiture :

S'arrêter et rester à l'intérieur.
L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
Ne pas téléphoner

A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y ait pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs

MOUVEMENT DE TERRAIN

Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le risque sur la commune

Risque de glissement de terrain en bordure de la Garonne entre la rue de Bacarau et la place de la prairie.

Risque de retrait et gonflement d'argile aléa faible sur la commune et moyen entre le bois de Gourdan et le Bouchet. Carte disponible sur www.georisques.gouv.fr

Présence de 3 cavités sur la colline du Picon.



L'aléa glissement de terrain

Les bons réflexes



Dès les premiers signes :

- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



RUPTURE DE BARRAGE

Le phénomène de **rupture de barrage** correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (vices de conception, séismes, ...). Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Le risque sur la commune est caractérisé par les barrages :

Barrages	Temps d'arrivée des ondes de submersion
Cap de long	1h30
Le Portillon	3h15
L'Oule	1h50



Les bons réflexes



Avant :

- Connaître le système spécifique (corne de brume) d'alerte de la zone du quart d'heure

Dès l'alerte :

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible



TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSES

Le **risque de transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Le risque de TMD est caractérisé par le transport :

- Par voie routière sur toutes les routes et en particulier par la présence de la D825, la D34 et la D8a
- Par voie ferroviaire sur la ligne SNCF Tarbes—Toulouse
- Par canalisation avec le réseau gaz.

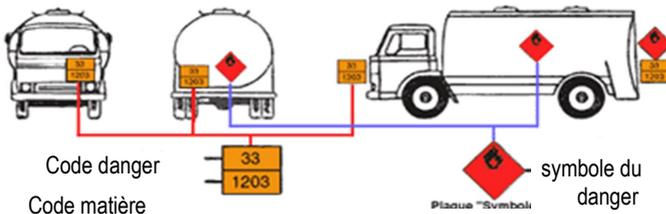
Ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire en tout point de la commune.

Les bons réflexes



Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte:

- Se confiner
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données éventuellement par la radio (voir dernière page) ou par le message d'alerte téléphonique de la mairie.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée (après une évacuation)

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement



FEUX DE FORÊT

Le **feu de forêt** est un sinistre qui se déclare dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt de feuillus, de conifères ou mixtes), ou encore de type herbacé (prairies, pelouse...). Le terme « feu de forêt » désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

La collectivité est située dans une zone du Massif du Piémonts des Pyrénées.
Aucune habitation n'est présente dans la zone à risque des feux de forêt.



Les bons réflexes



Avant :

- Alerter la population riveraine

Pendant :

- Mettre la zone en sécurité en collaboration avec les services de secours / gendarmerie sur place (*périmètres de sécurité, déviations, contrôle du bon état des réseaux EDF / GRDF / eau potable / d'assainissement ...*)
- Si nécessaire, mettre à l'abri la population et éventuellement évacuer (en concertation avec les services de secours)

Après :

- Prendre en charge les personnes évacuées éventuellement

RISQUE NUCLÉAIRE

Le **risque nucléaire** provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir.

La commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 140 Km de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech).

Les bons réflexes



Avant :

- Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte

Pendant :

- La première consigne est le confinement ; l'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités.
- Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.

Après :

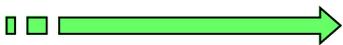
- Agir conformément aux consignes dictées par les autorités en fonction de la gravité de la situation.

RISQUE RADON

Le **radon** est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.

La commune est située en zone 1 (faible risque)

Les bons réflexes



Avant :

- Dépister

Pendant :

- Réduire son exposition au radon

Après :

- Réaliser de nouvelles mesures pour contrôler

TERRORISME

Le **terrorisme** est un ensemble d'actes de violence pouvant être commis par diverses organisations dans un but de vengeance, de haine ou de chantage afin de créer un climat d'insécurité.

N'importe quelle commune du territoire peut être impactée par une menace terroriste.

Mode opératoire :

- Attaque par arme blanche ou balistique
- Véhicule bélier
- Colis, véhicule ou personne piégée
- Gaz toxiques

Cibles particulières :

- Transport collectif de personnes
- Espace et lieux publics ou commerciaux
- Espaces scolaires
- Lieux de cultes, ...

Les niveaux d'alerte terroriste :

	Principes d'activation du niveau	Conditions de mise en œuvre	Types de mesures activées
VIGILANCE Vigilance	Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.	Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.	Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).
 SECURITE RENFORCEE RISQUE ATTENTAT Sécurité renforcée Risque attentat	Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.	Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.
 URGENCE ATTENTAT Urgence attentat	Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente, soit à la suite immédiate d'un attentat. L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.	Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles. Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via les différents sites internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur-attentat.

Prévention des risques

Conduite à tenir par la population :

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

Prévention des risques

QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.



ATTENTION !

Certains symptômes graves peuvent survenir plusieurs heures après l'intoxication. Dans ce cas, appelez sans tarder le 15, rappelez que vous étiez dans la zone toxique et suivez les consignes que l'on vous donnera. Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr. Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques.



Définition des pictogrammes



Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les services de secours)



Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



Écouter la radio et suivre les consignes de sécurité



Couper électricité et gaz



Rejoindre les points hauts



Monter à l'étage



Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer les portes et les fenêtres, arrêter la ventilation)



Se mettre à l'abri



Se protéger sous des meubles solides



Quitter votre domicile

Mairie de GOURDAN-POLIGNAN

23 rue René Arnaud
31210 Gourdan-Polignan

Tél : 05 61 94 73 33

Mail : accueil@gourdan-polignan.fr

Site internet : <https://gourdanpolignan.puzl.com/>



Numéros d'urgence :

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Gendarmerie : 17

Fréquences radio FM:

France Inter : 88.1 Mhz

France Info : 105.5 Mhz

Des arrêtés de catastrophes naturelles ont été pris en 1977, 1982, 1996, 1999, 2005, 2009, 2013 et 2014 concernant des inondations, des coulées de boue, mouvements de terrain et tempête.

Pour en savoir plus : Le site internet du ministère l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs www.prim.net

DOCUMENT A CONSERVER